



Publié sur *Aubergenville* (<https://www.aubergenville.fr>)

[Accueil](#) > [Au quotidien](#) > [Solidarité](#) > Centre communal d'action sociale (CCAS) > Téléassistance



Contact:

Hôtel de Ville

1, Avenue de la Division Leclerc - 78410 Aubergenville

Tél. 01 30 90 47 70

Accueil du public

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h - Mardi de 14h à 17h

Dans le cadre du maintien à domicile, un dispositif de Téléassistance a été mis en place permettant aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap d'être mise en relation, par un simple appel, avec une centrale d'écoute et d'assistance 24h sur 24, 7 jours sur 7.

Le CCAS effectue toutes les démarches administratives de l'adhésion et se charge de transmettre le dossier à Vitaris, partenaire du Département des Yvelines.

Public concerné :

60 ans et plus.

Pas de condition d'âge pour les personnes handicapées sur présentation d'un certificat médical.

Source URL: <https://www.aubergenville.fr/article/teleassistance>